



PROCÈS VERBAL
DE LA SEANCE 04/2025 DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 AVRIL 2025 à 20h30

Convocation : 28 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois d'avril, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente en salle du Conseil Municipal de Lasseube, sous la présidence de Monsieur Laurent KELLER, Maire.

Présents : Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Aline MOUSQUÈS, Jean-Christophe DOUS-BOURDET-PEES, Serge GUILHEM, Lysiane PALACIN, Michèle CAZADOUMECQ, Jimmy MERCIER, Josiane JAEGER, Benjamin LACOURRÈGE, Nicolas CAPDEVIELLE.

Absents ayant donné pouvoir : Marion KELLER donne pouvoir à Claude BERNIARD, Patricia LANTERNIER donne pouvoir à Nicolas CAPDEVIELLE, Françoise LETAN donne pouvoir à Benjamin LACOURRÈGE, Loïc LAGARDÈRE donne pouvoir à Lysiane PALACIN.

Secrétaire de séance : Lysiane PALACIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

La séance peut s'ouvrir en suivant le déroulé suivant :

PROCES-VERBAL de la séance du 10/03/2025,

ORDRE DU JOUR du Conseil Municipal, du 03/04/2025

- I - Délibération N°2025-10 / Modification de la délibération n°2024/42 - Emploi de secrétaire de mairie créé par la délibération du 30 juin 2017
- II - Délibération N°2025-11 / Parking de la Salle Polyvalente
- III - Délibération N°2025-12 / Révision des tarifs d'occupation du domaine public
- IV - Délibération N°2025-13 / COMMUNE - Approbation CFU 2024
- V - Délibération N°2025-14 / COMMUNE - Affectation des résultats 2024
- VI - Délibération N°2025-15 / Vote du taux des taxes directes locales
- VII - Délibération N°2025-16 / Vote des subventions aux associations 2025
- VIII - Délibération N°2025-17 / COMMUNE - Approbation BP 2025
- IX - Délibération N°2025-18 / ASSAINISSEMENT - Approbation CFU 2024
- X - Délibération N°2025-19 / ASSAINISSEMENT - Affectation des résultats 2024
- XI - Délibération N°2025-20 / ASSAINISSEMENT - Approbation BP 2025

QUESTIONS DIVERSES



PROCES-VERBAL

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2025

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil Municipal, le 28 Mars 2025.

Aucune demande de modification n'ayant été demandé par les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire a lu le procès-verbal et l'a proposé au vote.

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

VOTES : 11 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ORDRE DU JOUR

I - Délibération N°2025-10 / Modification de la délibération n°2024/42 - Emploi de secrétaire de mairie créé par la délibération du 30 juin 2017

Monsieur le Maire présente la nouvelle secrétaire générale de la commune, Madame Julie BLAN-CAN, aux conseillers municipaux, en précisant qu'elle prendra est actuellement en C.D.D et qu'elle prendra ces fonctions en temps complet suite à une mutation, à partir du mois de juillet 2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi de secrétaire de mairie a été créé à temps complet par délibération en date du 30 juin 2017 et modifié par la délibération n°2024/42 en date du 15/07/2024.

Ce poste est vacant depuis le 15 avril 2024 suite à la mutation d'un agent.

Ainsi, il propose de compléter la délibération en date du 30 juin 2017 :

- en modifiant le traitement possible de cet emploi dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel comme suit :

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, l'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice majoré compris entre 373 et 597.

Le cas échéant, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour les cadres d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois mentionnés par délibération de Conseil municipal en date du 17 décembre 2021.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE à compter du 3 avril 2025, de modifier la délibération en date du 15 juillet 2024 afin que dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, cet emploi soit doté d'un traitement afférent à un indice majoré compris entre 373 et 597.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe s'il opte pour le recrutement d'un agent contractuel au terme de la procédure de recrutement,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTES : 11 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



II - Délibération N°2025-11 / Parking de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire expose qu'un parking doit être créé aux abords de la salle polyvalente, afin de permettre aux utilisateurs et visiteurs de se garer à proximité.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération n°2020/34 du 02 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué plusieurs de ses compétences au Maire, dont la prise de « décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 7 000 € HT ».

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises BECAAS d'un montant 54 730€ H.T soit 65 676€ T.T.C et de EUROVIA d'un montant 55 440€ H.T soit 66 528€ T.T.C. Il propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise BECAAS qui est la moins disante.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

APPROUVE le devis de l'entreprise BECAAS présenté par Monsieur le Maire ci-annexé ;

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au Budget ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

VOTES : 11 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III - Délibération N°2025-12 / Révision des tarifs d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022/30 du 07 avril 2022, le Conseil Municipal a fixé les tarifs d'occupation du domaine public et des ventes de produits.

Il indique que compte-tenu de l'ouverture de la salle du 1^{er} étage du Presbytère et des retours des élus concernant la redevance à prélever aux forains à l'occasion des Fêtes de Lasseube, il convient de mettre à jour et d'actualiser le tableau des tarifs.

Monsieur le Maire propose l'application des tarifs indiqués dans le tableau ci-annexé, à compter du 4 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE les tarifs d'occupation du domaine public et des ventes de produits comme indiqués dans le tableau ci-annexé, à compter du 4 avril 2025.

VOTES : 11 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



IV - Délibération N°2025-13 / COMMUNE - Approbation CFU 2024

Monsieur le Maire remercie Monsieur Florian GROLLEAU pour la gestion des comptes de la commune, tous les ratios sont dans le vert, la commune a reçu les félicitations du comptable public.

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2024.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte financier unique 2024 lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	3 804 397,34 €
	Réalisé :	2 844 352,43 €
	Reste à réaliser :	799 667,04 €
Recettes :	Prévu :	3 804 397,34 €
	Réalisé :	2 556 925,27 €
	Reste à réaliser :	314 574,27 €

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 643 614,83 €
	Réalisé :	1 206 101,18 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	1 643 614,83 €
	Réalisé :	1 758 058,76 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-287 427,16 €
Fonctionnement :	551 957,58 €
Résultat global :	264 530,42 €

VOTES : 10 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

V - Délibération N°2025-14 / COMMUNE - Affectation des résultats 2024

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	391 488,84 €
- un excédent reporté de :	160 468,74 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	551 957,58 €
- un déficit d'investissement de :	287 427,16 €
- un déficit des restes à réaliser de :	485 092,77 €
Soit un besoin de financement de :	772 519,93 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 / EXCÉDENT	551 957,58 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	551 957,58 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	287 427,16 €

VOTES : 11 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



VI - Délibération N°2025-15 / Vote du taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire indique que notre capacité d'autofinancement est bonne. Le remboursement de notre capacité d'emprunt est de 2,5/3 ans, la moyenne des communes en France est entre 7 et 9 ans.

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- Les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- Les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **642 591 €**,

Après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux plafonds	Taux 2024	Taux votés 2025	Produit voté
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 849 000 €	97,85 %	28,56 %	29,96 %	553 960 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	114 300 €	121,03 %	45,35 %	47,57 %	54 373 €
Taxe d'habitation (TH)	245 400 €	53,00 %	13,31 %	13,96 %	34 258 €
TOTAL	2 208 700 €				642 591 €

VOTES : 11 POUR : 10 CONTRE : 3 ABSTENTION : 2

VII - Délibération N°2025-16 / Vote des subventions aux associations 2025

Le conseiller municipal Benjamin LACOURREGÉ informe les membres du conseil municipal qu'il y a 40 associations sur la commune.

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de subventions établies par la Commission Bien Vivre pour l'exercice 2025, au regard des dossiers remis par les associations.

ASSOCIATION	2025
AAPPMA DES BAYSES	100 €
ADELFA 64	550 €
APEEL	500 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE LASSEUBE	300 €
BIBLIOTHÈQUE DE LASSEUBE	1 000 €
CHALLENGE JONATHAN LASSUS DAVID	200 €
CLUB SECONDE JEUNESSE	200 €
COMITÉ DES FÊTES DE LASSEUBE	2 000 €
COMITÉ FNACA DE LASSEUBE	200 €
CYCLO LASSEUBE	120 €
ECOLE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS	200 €
L'ARÉCRÉE	800 €
LASSEUBE EN TRANSITION	1 000 €
LASSEUBE HANDBALL	4 000 €
LASSEUBE MON VILLAGE ESPACE DE BIODIVERSITE	1 000 €



LASSEUBE TERRE DE CHEVAL	200 €
PELOTE LASSEUBOISE	3 500 €
QUILLES DE 9	500 €
SC LASSEUBOIS RUGBY	2 500 €
STE DE CHASSE LA BAÏSE	100 €
STE DE CHASSE LA LASSEUBOISE	100 €
TRIDAMHSA	200 €
TOTAL	19 270 €

Madame Josiane JAEGER s'abstient de participer au débat et au vote de cette délibération, car membre d'une association bénéficiaire d'une subvention.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'association « LASSEUBE EN TRANSITION », étudié par la Commission Bien Vivre, qui a pour projet les travaux liés au déménagement de la recyclerie dans le futur hangar d'Yvan BECAAS. Le montant de la subvention exceptionnelle demandée par l'association « LASSEUBE EN TRANSITION » est de 3 000 €.

Monsieur le Maire donne lecture également au Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'association « TRIDAMHSA », étudié par la Commission Bien Vivre, qui a pour projet un voyage en Irlande.

Le montant de la subvention exceptionnelle demandée par l'association « TRIDAMHSA » est de 200 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer les subventions présentées ci-dessus,

DÉCIDE de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à l'association « LASSEUBE EN TRANSITION »,

DÉCIDE de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association « TRIDAMHSA »,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2025.

VOTES : 10 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



VIII - Délibération N°2025-17 / COMMUNE - Approbation BP 2025

Le Conseil Municipal,

Invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2025 et après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Budget Primitif 2025 tel que présenté ci-après ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2025
	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	449 630,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	597 264,00 €
014 - Atténuations de produits	16 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	205 607,00 €
66 - Charges financières	18 280,03 €
67 - Charges spécifiques	2 000,00 €
Total dépenses réelles	1 288 781,03 €
023- Virement à la section d'investissement	341 488,71 €
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	1 416,00 €
Total dépenses d'ordre	342 904,71 €
Total dépenses de fonctionnement	1 631 685,74 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2025
	Propositions Globales
013 – Atténuations de charges	13 000,00 €
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	140 200,00 €
73 - Impôts et taxes	71 973,00 €
731 - Impositions directes	869 856,00 €
74 - Dotations et participations	415 833,74 €
75 - Autres produits de gestion courante	120 000,00 €
76 – Produits financiers	10,00 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	813,00 €
Total recettes réelles	1 631 685,74 €
Total recettes de fonctionnement	1 631 685,74 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	RAR 2024	Propositions Globales
16 - Emprunts et dettes assimilés	65 125,00 €		65 125,00 €
21 - Immobilisations corporelles	30 689,23 €		30 689,23 €
001- Déficit d'investissement reporté	287 427,16 €		287 427,16 €
Total dépenses réelles hors opérations	383 241,39 €		383 241,39 €
44 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	30 000,00 €		30 000,00 €
49 - VOIRIE COMMUNALE	100 000,00 €		100 000,00 €
70 - GENDARMERIE	100 000,00 €		100 000,00 €
71 - SALLE POLYVALENTE	109 000,00 €	782 667,04 €	891 667,04 €
94 - ECOLE	28 000,00 €		28 000,00 €
100 - AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG	15 000,00 €		15 000,00 €
101 - LAMPADAIRES VILLAGE	1 230,90 €		1 230,90 €
104 - EQUIPEMENTS DE MANIFESTATIONS	3 200,00 €		3 200,00 €
105 - MONUMENT AUX MORTS		7 000,00 €	7 000,00 €
107 - AMÉNAGEMENT AIRE DE JEUX	22 000,00 €		22 000,00 €
108 - PARKING SALLE POLYVALENTE	70 000,00 €	10 000,00 €	80 000,00 €
109 - SALLE PAROISSIALE ETAGE	3 000,00 €		3 000,00 €
110 - PONTS COMMUNAUX	10 000,00 €		10 000,00 €
111 - MUR A GAUCHE	25 000,00 €		25 000,00 €
112 - PHOTOVOLTAÏQUE SALLE POLYVALENTE	165 000,00 €		165 000,00 €
113 - MAISON DU PAYS	20 000,00 €		20 000,00 €
Total dépenses opérations d'investissement	701 430,90 €	799 667,04 €	1 501 097,94 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	39 373,58 €		39 373,58 €
041 - Opérations patrimoniales	19 680,00 €		19 680,00 €
Total dépenses d'ordre	59 053,58 €		59 053,58 €
Total dépenses d'investissement	1 143 725,87 €	799 667,04 €	1 943 392,91 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	RAR 2024	Propositions Globales
024 - Produits des cessions d'immobilisations	75 000,00 €		75 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	630 460,35 €		630 460,35 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	486 400,00 €		486 400,00 €
Total recettes réelles hors opérations	1 191 860,35 €		1 191 860,35 €
71 - SALLE POLYVALENTE	20 000,00 €	311 874,70 €	331 874,70 €
107 - AMÉNAGEMENT AIRE DE JEUX		2 699,57 €	2 699,57 €
111 - MUR À GAUCHE	15 000,00 €		15 000,00 €
Total recettes opérations d'investissement	35 000,00 €	314 574,27 €	349 574,27 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	341 488,71 €		341 488,71 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	40 789,58 €		40 789,58 €
041 - Opérations patrimoniales	19 680,00 €		19 680,00 €
Total recettes d'ordre	401 958,29 €		401 958,29 €
Total recettes d'investissement	1 628 818,64 €	314 574,27 €	1 943 392,91 €

VOTES : 11 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

IX - Délibération N°2025-18 / ASSAINISSEMENT - Approbation CFU 2024

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2024.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte financier unique 2024 lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	193 046,97 €
	Réalisé :	68 067,54 €
	Reste à réaliser :	10 000,00 €
Recettes :	Prévu :	193 046,97 €
	Réalisé :	111 832,78 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	107 148,19 €
	Réalisé :	17 136,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	107 148,19 €
	Réalisé :	121 808,63 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	43 765,24 €
Fonctionnement :	104 672,63 €
Résultat global :	148 437,87 €

VOTES : 10 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



X - Délibération N°2025-19 / ASSAINISSEMENT - Affectation des résultats 2024

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	46 529,37 €
- un excédent reporté de :	58 143,26 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	104 672,63 €
- un excédent d'investissement de :	43 765,24 €
- un déficit des restes à réaliser de :	10 000,00 €
Soit un excédent de financement de :	33 765,24 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 / EXCÉDENT	104 672,63 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	104 672,63 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	43 765,24 €

VOTES : 11 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

XI - Délibération N°2025-20 / ASSAINISSEMENT - Approbation BP 2025

Le Conseil Municipal,

Invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2025 et après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Budget Primitif 2025 tel que présenté ci-après ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2025
	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	41 625,00 €
022 - Dépenses imprévues	3 375,00 €
Total dépenses réelles	45 000,00 €
023- Virement à la section d'investissement	75 886,16 €
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	25 096,00 €
Total dépenses d'ordre	100 982,16 €
Total dépenses de fonctionnement	145 982,16 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2025	
	Propositions Globales	
70 – Vente de produits finis, prestations de services	37 000,00 €	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	104 672,63 €	
Total recettes réelles	141 672,63 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 309,53 €	
Total recettes d'ordre	4 309,53 €	
Total recettes de fonctionnement	145 982,16 €	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	RAR 2024	Propositions Globales
020 - Dépenses imprévues	6 000,00 €		6 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	336,08 €		336,08 €
Total dépenses réelles hors opérations	6 336,08 €		6 336,08 €
11 - SCHÉMA DIR D'ASS - RÉHAB ASSAINISS BOURG	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
16 – TRAVAUX RÉHABILITATION RÉSEAUX 2024-2026	30 000,00 €		30 000,00 €
17 – RÉNOVATION RÉSEAU	87 906,79 €		87 906,79 €
Total dépenses opérations d'investissement	137 906,79 €	10 000,00 €	147 906,79 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	4 309,53 €		4 309,53 €
Total dépenses d'ordre	4 309,53 €		4 309,53 €
Total dépenses d'investissement	148 552,40 €	10 000,00 €	158 552,40 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	RAR 2024	Propositions Globales
001 – Excédent d'investissement reporté	43 765,24 €		43 765,24 €
Total recettes réelles hors opérations	43 765,24 €		43 765,24 €
11 - SCHÉMA DIR D'ASS - RÉHAB ASSAINISS BOURG	13 805,00 €		13 805,00 €
Total recettes opérations d'investissement	13 805,00 €		13 805,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	75 886,16 €		75 886,16 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	25 096,00 €		25 096,00 €
Total recettes d'ordre	100 982,16 €		100 982,16 €
Total recettes d'investissement	158 552,40 €		158 552,40 €

VOTES : 11 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Signature
Monsieur le Maire

Signature
Secrétaire de séance

